Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 057-200073609-20260429-DCA032026-DE

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

CCAS DE OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du **29 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, le conseil d'administration du CCAS de ***OGY-MONTOY-FLANVILLE*** étant réuni à la mairie de Montoy-Flanville, après convocation légale, sous la présidence de Madame Marina Gautier, Vice-Présidente

Membres du CA : **17**
Présents : **14**

Votants : **15**

Etaient présents :

Mesdames : Sophie ATAKAYA, Antoinette BASTIEN, Laurence BAYEUR, Mélanie CARNIEL, Audrey CAROLÉO, Sophie CENTONZE, Débora DIAZ, Caroline GANNE, Marina GAUTIER, Monique GUILLAUME, Sabrina HAJRI, Valérie SIMONIN, Carole TRIBOULOT
Monsieur : Jordan MAYER
Etaient absents excusés : Hugo WEBER, Eric GULINO
Etaient absents :
Procurations : Mme Marylène BOURGUIGNON a donné procuration à Mme Marina GAUTIER

Un scrutin a eu lieu, Madame Carole TRIBOULOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Vice-Présidente certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 30/04/2026 et que la convocation du conseil avait été faite le 24/04/2026.

N° 03/2026 – Election du vice-président délégué du CCAS

Rapporteur : Marina GAUTIER

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président. Il élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président » ;
Considérant que Madame la Vice-Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;
Considérant que Mme Sabrina HAJRI, membre élue du Conseil d'Administration et Conseillère municipale déléguée à la jeunesse s'est portée candidate à la fonction de vice-présidente déléguée du CCAS ;
Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président délégué à bulletins secrets ;
Sont désignés assesseurs : Mme Caroline GANNE et Mr Jordan MAYER
Mme Sabrina HAJRI :
Pour : 15 voix
Contre : 0
Blancs : 0

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après discussion et délibération, le conseil d'administration, par **15 VOIX POUR,**

Article 1er : Est élue vice-présidente déléguée du Conseil d'Administration du CCAS, Madame Sabrina HAJRI.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 29 avril 2026

La Vice-Présidente
Marina GAUTIER

MAIRIE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE (MOSELLE)